	17/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 13	- ***Présents*** : 9	**-** ***Votants*** : 13

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2022

Date de convocation
02 avril 2022
Date d'affichage
02 avril 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 08 avril, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Yves CUCUEL, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Sébastien GADOT, Jean-Pierre SCHWARTZ, Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL.

Etaient excusés avec procuration : Christelle PERRIN (donne procuration à M. Fabien BARI), Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Patricia FALLENOT (donne procuration à M. Yves CUCUEL), Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT)

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE D'UNE DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A PMA POUR PROJET E-ECOFERME
Délibération N°17-22

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal dans sa délibération n°13-21 en date du 15 avril 2021 avait voté, dans le cadre du projet de mise en place d'un nouveau tiers-lieu d'innovation «BADEVEL e-ECOFERME», en faveur de demandes de subventions auprès de plusieurs institutions dont la CAF, la Région Bourgogne Franche Comté, et les services de l'Etat (Ministère de l'agriculture) dans le cadre du dispositif Plan de relance.

Monsieur le Maire rappelle que ce nouveau tiers-lieu d'innovation « BADEVEL e-ECOFERME» permettra donc de promouvoir l'arboriculture de conservation, l'apiculture et le maraîchage en permaculture en s'appuyant sur les outils de transition numérique, dans le cadre de la mise en place des territoires intelligents. Plusieurs catégories de publics sont ciblés par ce projet, et répondent à plusieurs objectifs spécifiques :

- Enfants école et périscolaire. Objectif spécifique : Retourner à la terre et pratiquer des activités d'extérieur, le numérique servant de prétexte
- Nouveaux habitants. Objectif spécifique : Permettre de s'intégrer dans le village via une nouvelle activité associative
- Aînés du village. Objectif spécifique : Permettre de transmettre leurs connaissances et savoir-faire
- Parents d'élèves. Objectif spécifique : Disposer d'un espace d'échange et de partage intergénérationnel et revenir à la culture du "faire"

- Enseignants et agents d'animation du périscolaire. Objectif spécifique : Disposer d'un outil pédagogique pour la transmission de connaissances sur la transition alimentaire, écologique et numérique
- Elus de Badevel. Objectif spécifique : Inscrire le village dans une nouvelle dynamique alliant ruralité et modernité, en pleine transition écologique et alimentaire.

Il rappelle que le projet «BADEVEL e-ECOFERME» :

- a été élaboré pour être opéré en partenariat avec les partenaires suivants : l'association « Vergers vivants » basée à Vandoncourt, l'UTBM ainsi qu'une nouvelle association « Badevel en permaculture » (nom provisoire) en cours réflexion au sein de la commune, et pour laquelle une trentaine de membres se sont déjà déclarés intéressés. Une réunion publique doit être organisée prochainement en avril afin d'informer les habitants des détails du projet et de confirmer leur adhésion au dispositif,
- a reçu le feu vert de la Direction Départementale des Territoires, rejoignant celle de l'ADU, précisant que dans la mesure où le projet est d'utilité publique, il n'est pas nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme PLU de Badevel pour installer le projet à cheval sur les parcelles AD 309 (Zone AU) et AD 119 (Zone N),
- a été intégré au Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la commune de Badevel qui lie la commune aux services de l'Académie, en particulier pour offrir un cadre pédagogique bien défini aux activités périscolaires de la plateforme e-PERISCHOOL. Pour rappel, le PEDT formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs,
- a fait l'objet d'une demande de personnel supplémentaire en service civique au périscolaire afin de prendre en charge les aspects opérationnels de la culture, de la cueillette des fruits et de la récolte des légumes avec les enfants dans le cadre des activités périscolaires,
- contribuera à l'établissement d'une alimentation en circuit court, par l'implication directe du restaurateur en charge de la restauration scolaire, et la pratique de la démarche "découverte du goût" pour les enfants inclue dans le cadre du Programme national nutrition santé, contribuant à l'Éducation alimentaire et nutritionnelle des plus jeunes citoyens.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'éducation alimentaire et nutritionnelle en milieu scolaire intègre un ensemble de stratégies éducatives et d'activités d'apprentissage qui, favorisées par un environnement alimentaire sain, aident les écoliers, les adolescents et leur communauté à améliorer leur alimentation et leurs choix alimentaires ainsi qu'à s'adapter au changement et à devenir des acteurs du changement. La FAO défend à cet égard une approche globale mobilisant tous les acteurs de l'école: enfants, familles, enseignants, personnel scolaire, agriculteurs locaux, personnel de restauration, vendeurs d'aliments et agents de l'État.

Il précise que le plan de financement du projet dont le montant s'élève à 65 248 € TTC, tel que prévu initialement, a reçu 24641 € TTC de subvention de la Région BFC, et a reçu 2771 € TTC de subvention de l'Etat (Ministère de l'agriculture) dans le cadre du dispositif Plan de relance, mais n'a pas pu bénéficier du soutien de CAF à hauteur des 24 641 € TTC prévus.
Monsieur le Maire propose donc de solliciter Pays de Montbéliard Agglomération au titre du dispositif "Fond de Concours" pour un montant de 18 918 € TTC soit 29% du montant de l'opération, à part égale avec la part d'autofinancement de la mairie qui s'élève également à 18 918 € TTC.

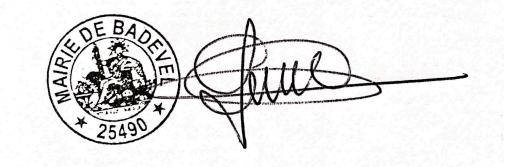
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

➢ **APPROUVE** la délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer le dossier du projet “BADEVEL e-Ecoferme” auprès de PMA en vue de solliciter une subvention au titre du dispositif “Fond de Concours” au titre de l’année 2022 pour un montant de 18 918 € TTC.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 08 avril 2022 et publication ou notification le 08 avril 2022

Le Maire,



Samuel GOMES